

semble ne donner aucun choix aux gens. Si le gouvernement ne parvient pas à adopter des politiques qui permettent aux cultivateurs de réussir dans leurs entreprises, il aura failli à sa tâche.

Monsieur l'Orateur, ce bill conduit à l'incertitude car il confère des pouvoirs discrétionnaires au gouvernement. L'incertitude et l'ambiguïté caractérisent les quatre bills qui visent à soumettre l'agriculture aux caprices du cabinet libéral. On donne des pouvoirs avec une prodigalité inquiétante, sans les définir ni les limiter précisément. Cela ne semble guère propre à renforcer la démocratie mais le gouvernement s'est-il jamais préoccupé du système sur lequel est fondé notre régime? La condescendance sous toutes ses formes devient la règle à la Chambre pour l'unique raison que nous nous mettons parfois en travers de certaines personnes qui sont persuadées qu'elles appartiennent à l'élite et qui ont fait leur chemin au banc des ministres. Lorsqu'ils ont gagné cette place, ils semblent croire qu'il leur appartient de décider et de parler au nom du peuple tout entier. Notre système de gouvernement est représentatif mais le gouvernement du jour ne sera que le gouvernement d'un jour s'il continue dans cette voie.

J'ai remarqué en lisant les nouvelles d'aujourd'hui que l'un des anciens partisans du gouvernement—je présume, puisqu'il s'est cru libre de renoncer à son mandat—un député de la grande agglomération torontoise, a déclaré qu'il ne peut plus servir à la Chambre avec quelque enthousiasme que ce soit. Cela est symptomatique de l'action du gouvernement. Il n'est même pas capable de soutenir le moral de ses troupes.

Le gouvernement accuse l'opposition de faire de l'obstruction systématique. Je réfute cette accusation, monsieur l'Orateur, car je ne crois pas qu'il nous appartienne d'accepter les solutions que le gouvernement juge les meilleures comme parole d'Évangile sans relever les fautes qui ont pu être commises. Le projet de loi à l'étude est l'exemple typique d'une faute du gouvernement et le ministre a dû publier un communiqué pour assurer l'industrie que le colza ne sera pas immédiatement confié à la Commission du blé. Nous sommes quand même forcés de perdre du temps à débattre une question qui a été jugée inutile par le gouvernement lui-même. Cela éveille nos soupçons puisque le gouvernement proclame qu'il a encore beaucoup de travail à accomplir. Si cela est vrai, pourquoi perd-il du temps à essayer de nous faire avaler ce projet de loi et les autres mesures qui l'accompagnent?

Monsieur l'Orateur, je pense que cette accusation d'obstructionnisme est absurde. Nous fondons notre position sur l'argument le plus fort possible—les vœux de nos électeurs. Ce projet qu'a le gouvernement de s'emparer du peu de liberté qu'il nous reste dans notre économie agricole leur répugne à tous. Notre opposition exprime le dégoût de nos électeurs et nous n'avons pas l'audace de n'en pas tenir compte. Nous n'avons pas l'arrogance de nous placer au-dessus des intérêts et des requêtes de ceux qui nous ont fait leurs porte-parole en cette enceinte. Insinuer, ne serait-ce qu'un seul instant, que notre opposition à ce bill-ci et aux trois autres ne s'appuie sur rien, me paraît être une insulte. Je crois que le

chef de l'opposition (M. Stanfield) a reçu environ 47,000 lettres portant sur une autre partie du projet d'ensemble à l'étude. Nous négligerions extrêmement notre devoir si nous ne poursuivions pas le débat sur la question. Après tout, le gouvernement en est rendu à se croire infaillible.

• (9.30 p.m.)

Je ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que le ministre qui dirige l'examen du bill admet qu'il n'est pas nécessaire, ce qui nous porte à croire que le gouvernement commet un abus en le poursuivant. Les partisans du bill, s'il faut en croire leurs déclarations, ne sont certainement pas d'accord entre eux. Par exemple, le 29 octobre 1970, le ministre a déclaré que la politique et les programmes d'aide à l'agriculture doivent intensifier plutôt que modérer l'ardeur de chaque secteur de cette industrie. Pour mes mandants, le bill aura tout juste l'effet contraire. Le ministre a aussi soutenu que la quantité de colza qu'on peut mettre sur le marché avec succès n'a pas encore été déterminée. Le projet de loi n'aura-t-il pas justement cet effet? N'amènera-t-il pas la Commission canadienne du blé à prescrire, à titre d'organisme réglementant, les quantités à vendre avant que nous ayons le temps de déterminer l'importance du débouché?

Ce projet de loi ne tient pas compte, à mon avis, de la nécessité d'assurer des récoltes commerciales. La graine de colza, la graine de lin et le seigle en constituent probablement l'essentiel, c'est bien connu. D'autres récoltes, comme le sarrasin, la graine de tournesol et d'autres encore sont en expansion constante. Parce que le gouvernement ne réussit pas à écouler le blé, la récolte principale, les communautés agricoles de l'Ouest se trouvent dans l'obligation de cultiver ce qu'on appelle des récoltes commerciales qui peuvent être écoulées au cours du marché en échappant au contrôle de la Commission canadienne du blé. Comme l'a signalé le député de Mackenzie, la graine de colza lui a permis, en tant que récolte facilement négociable, de garder son exploitation rentable. Il a vendu la récolte et a pu se procurer ainsi de l'argent liquide au moment où il en avait le plus besoin. Si cette graine est soumise au contrôle de la Commission canadienne du blé, elle ne constituera plus une récolte commerciale au sens où nous entendons ce terme, et l'une des plus importantes à ce titre sera retirée de l'économie céréalière de l'Ouest.

Le temps est mal choisi, selon moi, pour poursuivre l'examen de ce projet de loi parce que cela va affaiblir encore désormais le marché à terme des céréales. Il s'est développé essentiellement grâce à l'existence de la graine de colza. De toute évidence, il est indispensable. L'automne dernier, l'orge a suscité de graves difficultés, car nous n'avions pas de marchés à terme pour ce grain et la Commission était incapable de déterminer la valeur réelle de l'orge. A mon avis, des millions de boisseaux d'orge sont demeurés invendus l'automne dernier, parce que notre prix était trop élevé et que le gouvernement n'a pu fixer un prix convenable. Il n'a pu le faire car il n'y avait aucun marché à terme.

Une fois encore, comme la Commission avait juridiction sur ce grain et qu'elle ignorait quel prix réclamer, le prix du boisseau a été réduit de 20c. d'un seul coup. On a